

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES UNIVERSITAIRES (DESU)**

NIVEAU : MASTER

**DESU :  
ETUDES JUDICIAIRES**

**Option : Préparation à l'Examen d'Accès  
au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats**

► **OBJECTIFS**

Le DESUEJ est un diplôme délivré par l'Université d'Aix-Marseille.

Il est organisé par l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Faculté de Droit, dans le cadre de la préparation de l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA).

Il a pour objet de sanctionner l'acquisition de connaissances approfondies dans les matières de cet examen.

Ce diplôme permet de concrétiser le travail effectué pendant l'année au sein des formations dispensées par l'Institut. Il offre ainsi une valorisation du travail accompli nonobstant un éventuel échec à l'examen ou au concours préparé.

**Seuls les étudiants inscrits à l'I.E.J d'Aix-en-Provence pour l'examen d'Accès au CRFPA peuvent s'inscrire au DESUEJ Préparation de l'Examen d'Accès au CRFPA**

► **SECTEURS D'ACTIVITE ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR CE DIPLOME**

- Métiers de la justice

► **PUBLIC CONCERNE**

Etudiants inscrits à l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA) à l'I.E.J. d'Aix-en-Provence

	Temps partiel	Temps complet	Alternance
<input checked="" type="checkbox"/> Étudiant (formation initiale)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Adulte en reprise d'études (formation continue)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

► **CONDITIONS D'ADMISSION**

**Etre obligatoirement inscrit à l'I.E.J. d'Aix-en-Provence pour l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats** et être titulaire d'une Maîtrise en droit ou d'un Master 1 en droit ; ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent pour l'accès à la profession d'avocat ; être inscrit en Master 1 en droit sous réserve de son obtention

► **COUT DE LA FORMATION (TARIFS 2022-2023)**

- 1100 € de droits de formation initiale + 95 € de CVEC + droits nationaux
- 1200 € de droits de formation continue + droits nationaux

► **EFFECTIF DE LA PROMOTION**

Minimum :

Maximum :

Sans restriction

► **MODALITES D'INSCRIPTION**

- Sur notre site à partir de début juillet (<http://iej-facdedroit.univ-amu.fr>)
- Lieux d'enseignement : **Faculté de Droit – Aix-en-Provence** - Date de rentrée: **3 janvier 2022**

► **CONTACTS**

- Responsable de la formation : **Mme Muriel GIACOPELLI**, Professeure, Directrice de l'I.E.J.
- Responsable pédagogique : **Mme Muriel GIACOPELLI**, Professeure, Directrice de l'I.E.J.
- Secrétariat : Tél : 04 13 94 45 95/ 96/ 94 du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h (fermé le mercredi).
- Secrétariat de la formation : Mmes LE BRIS, NAÏ, BONHOMME Email : [fdsp-iej-scol@univ-amu.fr](mailto:fdsp-iej-scol@univ-amu.fr)



## DESU : ETUDES JUDICIAIRES

### Option : Préparation à l'Examen d'Accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats

#### PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

##### - ORGANISATION DE LA FORMATION :

- Durée de la formation : 7 mois
- Volume horaire : 280 H
- Planning : planning annuel sur l'ENT
- Renseignements sur les inscriptions : [iej-facdedroit.univ-amu.fr](http://iej-facdedroit.univ-amu.fr)
- Contrôle continu : DESUEJ préparation de l'examen d'accès au CRFPA : oui
- Enseignements : principalement de 17H à 20H
- Devoirs : 6 notes de synthèse, 3 devoirs en (Droit des obligations, spécialités et procédures).
- Examen blanc : 1 note de synthèse, 1 épreuve en (Droit des obligations, spécialités et procédures) dans les conditions de l'examen national.
- Entraînement au Grand Oral d'exposé-discussion fin juin.
- Pas de cours pour la langue vivante (anglais) : vous devez vous rapprocher du Labo. de langues pour vous inscrire
- Stage obligatoire : oui  non
- Mémoire : oui  non

---

#### ► UNITES D'ENSEIGNEMENT

##### A/ Programme :

- 16 heures de notes de synthèse : 2h de méthodologie + 7 séances de 2h de correction ;
- 30 heures de droit des obligations (+ 6h correction = 1h30 x 3 devoirs d'exercices pratiques et 1 examen blanc) ;
- 26 heures de Procédure (civile et modes alternatifs de règlement des différends, pénale ou administrative contentieuse), choisie par l'étudiant lors de son inscription (+ 6h correction = 1h30 x 3 devoirs d'exercices pratiques et 1 examen blanc) ;
- 26 heures dans une matière de spécialité choisie par l'étudiant lors de son inscription à l'examen (+ 6h correction = 1h30 x 3 devoirs d'exercices pratiques et un examen blanc) ;
- 66 heures de Libertés fondamentales ;
- 2 heures de méthodologie au Grand Oral d'Exposé et Discussion ;
- 1 heure de méthodologie à la dissertation
- 28 heures d'entraînement à l'épreuve d'Exposé et Discussion (jury de 2 personnes).

##### B/La validation du DESUEJ – Préparation de l'examen d'accès au CRFPA - repose sur la base d'un contrôle continu.

- 35 heures de notes de synthèse (6 devoirs en 5H et 1 examen blanc en 5H)
- 12 heures de droit des obligations (3 devoirs en 3H et 1 examen blanc en 3H)
- 8 heures de procédure choisie par l'étudiant (3 devoirs en 2H et 1 examen blanc en 2H)
- 12 heures de spécialité choisie par l'étudiant (3 devoirs en 3H et 1 examen blanc en 3H)

##### C/ Pour réussir le DESUEJ préparation à l'examen d'accès au CRFPA, les étudiants inscrits devront obtenir une moyenne de 190 points sur le total cumulé des notes obtenues dans les matières suivantes :

- 1° Notes de synthèse : La moyenne des notes obtenues aux 7 épreuves de note de synthèse (notée sur 20).
  - 2° Epreuve de droit des obligations : La moyenne des notes obtenues aux 4 épreuves de Droit des obligations (notée sur 20).
  - 3° Epreuve de procédure : La moyenne des notes obtenues aux 4 épreuves de procédure (notée sur 20).
  - 4° Epreuve de spécialité : La moyenne des notes obtenues aux 4 épreuves de spécialité (notée sur 20).
- Les copies doivent être rendues pour chaque épreuve. Une copie non rendue entraîne un 0.

##### Le redoublement est autorisé.

##### DELIVRANCE DU DIPLOME DU DESUEJ – Préparation de l'examen d'accès au CRFPA

Septembre.

---

**Liens utiles :** [www.univ-amu.fr](http://www.univ-amu.fr)  
<http://suio.univ-amu.fr>  
<http://facdedroit.univ-amu.fr>  
<http://iej-facdedroit.univ-amu.fr>